

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 juin 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène -- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André -- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC - Jean Paul M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre -- M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

Absents excusés : M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis - M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie - M. PALOC Eric -

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
20 juin 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

52-2006 Charte de développement durable et d'éthique du Mas Dieu

Monsieur le Président, explique que le projet d'aménagement du site du Mas Dieu est à l'initiative des quatre communes de Montarnaud, Murviel les Montpellier, Saint Paul et Valmalle et Saint Georges d'Orques.

Le Domaine du Mas Dieu (540 ha) est situé à une dizaine de kilomètre au nord ouest de Montpellier. Il a changé de propriétaire pour devenir, par le biais d'une maîtrise foncière publique le lieu d'un projet collectif de développement durable.

Des études préalables importantes du milieu et des potentiels d'aménagement ont servi au zonage et à l'affectation de l'espace. Aujourd'hui sont installés sur le site :

- 26 exploitants agricoles
- le Conseil Général mettant à disposition des terrains de pâture pour les brebis de la bergerie nouvellement construite
- deux porteurs de projets privés au Mas Dieu et au Mas de la Tour

Par ailleurs les quatre communes citées ci-dessus maîtrisent encore 137 ha au cœur du domaine, espace devant faire l'objet d'un programme d'aménagement cohérent dans le sens du développement durable du site et des communes.

Monsieur le Président précise qu'afin d'accompagner les projets de développement et l'exploitation des projets existants, l'ensemble des partenaires ont décidé d'élaborer ensemble une charte de développement durable et d'éthique, qui a pour but de garantir le respect de certaines pratiques dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et de l'économie développés au sein du projet.

Monsieur le Président ajoute que le projet de charte annexée à la présente délibération a été élaboré de manière consensuelle et progressive au sein de groupes de travail thématiques et d'un comité de pilotage ad hoc, avec le degré de connaissance actuel des projets et des intentions de chacun. Elle est donc assez précise sur certains points et plus floue sur d'autres aspects. Elle devra être remise à jour régulièrement de manière à préciser de nouveaux objectifs et de nouvelles pratiques. Des critères d'évaluation sont également fixés pour en assurer le suivi par l'ensemble des partenaires.

Elle se décline aujourd'hui autour de trois axes :

- un axe transversal, s'appliquant à tous, définissant des règles génériques simples d'objectifs et de comportements (principes des aménagements, accueil du public et des scientifiques, organisation de la concertation, communication)
- un axe thématique, abordant les critères des activités spécifiques (espaces agricoles, gestion des amendements des sols, valorisation des produits agricoles)
- un axe coopératif s'intéressant aux aspects communs à plusieurs activités ou à la gestion des espaces pluri-fonctionnels (corridor pastoral, mares et lavognes, chasse, protection du troupeau, hameau agricole).

Le Conseil, Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 1 voix contre et 2 abstentions :

- d'approuver le projet de charte de développement durable et d'éthique pour le Mas Dieu annexée à la présente délibération
- d'autoriser le Président à signer cette charte

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET